Réf. Farde e-Assemblées : 2487235

N° OJ : **13**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/10/2022

Objet : Sports.- Subside d'investissement.- Budget extraordinaire 2022.- Asbl "Association de la Jeunesse VLM": 395,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Association de la Jeunesse VLM;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 395,00 EUR à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2022 à l'attention de l'asbl Association de la Jeunesse VLM pour l'achat de matériel (ballon, sac ballon, porte bouteille, chasuble, cône, etc.) (n° de projet BM10-239-2009).

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2022.

Annexes :